



Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Libéria
Mali
Niger
Nigéria
Sénégal
Sierra Leone
Togo

Afrique occidentale

| Environnement opérationnel |

L'Afrique occidentale abrite toujours des populations réfugiées de longue date, car certains pays de la région sont sujets à des conflits politiques ou ont des difficultés à soutenir leur effort de redressement post-crise. La crise économique mondiale a provoqué une hausse du prix des produits de première nécessité, de sorte que tous les habitants de la région et en particulier les déplacés ont du mal à s'en sortir. Ces problèmes ont entraîné une augmentation des mouvements migratoires à l'intérieur de la sous-région et pourraient pousser la migration hors du continent africain.

Environ 150 000 réfugiés, principalement ivoiriens, ghanéens, libériens, mauritaniens, sénégalais et togolais, sont dispersés dans plusieurs pays d'Afrique occidentale, à la fois dans les campagnes et dans les zones urbaines. Il est toujours particulièrement difficile de trouver la solution durable la plus adaptée pour remédier à la situation de ces réfugiés.

Cependant, il est encourageant de constater qu'en plus du rapatriement librement consenti, l'intégration sur place est désormais une option réaliste pour un nombre considérable de réfugiés, en particulier pour les ressortissants des pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Gambie, le Ghana, la Guinée et la Sierra Leone ont déployé un effort particulier, avec le soutien du HCR et de ses partenaires, pour intégrer des réfugiés.

Dans ce contexte socio-économique précaire, une tâche de toute première importance pour le HCR consiste à renforcer les moyens d'existence afin de rendre l'intégration sur place viable. Le Haut Commissariat s'efforce également d'améliorer l'accès des réfugiés à des services essentiels. En outre, il plaide pour une utilisation plus efficace des protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement afin de garantir aux réfugiés un

Une réfugiée libérienne originaire de Voinjama rentre dans son pays après avoir fui par deux fois des violences au cours desquelles elle a perdu son mari et ses quatre enfants.



autre statut juridique sûr. La réinstallation demeure également une solution envisageable, mais uniquement au cas par cas.

La conclusion de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007 a inauguré une nouvelle ère de développement politique en Côte d'Ivoire. Les progrès accomplis dans l'application de l'accord ont ouvert la voie au rapatriement de 13 000 Ivoiriens réfugiés dans divers pays de la sous-région.

Le nouveau Gouvernement mis en place en Mauritanie en 2007 a aidé à créer les conditions nécessaires au rapatriement librement consenti des Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Aux termes de l'accord tripartite conclu par le Gouvernement mauritanien, le Gouvernement sénégalais et le HCR, quelque 22 000 réfugiés mauritaniens devraient avoir quitté le Sénégal et regagné leur pays à la fin de l'année 2009. Les modalités d'un accord tripartite régissant le rapatriement librement consenti d'une dizaine de milliers de Mauritaniens réfugiés au Mali à la fin de l'année 2010 sont actuellement examinées avec les Gouvernements malien et mauritanien. Les 15 000 réfugiés restants bénéficieront d'une aide pour s'intégrer sur place au Sénégal et au Mali.

Les Sierra-Léonais étaient reconnus comme réfugiés en raison de la guerre civile qui avait déchiré leur pays de 1991 à 2002. En raison des changements fondamentaux survenus dans le pays, la clause dite de cessation a été invoquée pour les réfugiés sierra-léonais le 31 décembre 2008. Par la suite, le HCR a aidé les pays d'asile à appliquer la clause, tout en répondant aux préoccupations de la population réfugiée sierra-léonaise.

Dans ce contexte, le Haut Commissariat a aidé les commissions nationales d'admissibilité de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Sénégal, du Libéria et du Nigeria à examiner le cas des personnes qui sollicitaient une dérogation à l'annulation de leur statut de réfugié. En collaboration avec l'Organisation, les autorités sierra-léonaises ont offert quelque 5 600 passeports à d'anciens réfugiés qui souhaitaient s'intégrer dans leur pays d'accueil. Le HCR a également aidé les réfugiés à obtenir d'autres documents légaux, tout en leur prodiguant un appui axé sur

la communauté et portant sur les activités génératrices de revenus, les abris, l'eau et l'assainissement. Le HCR a également facilité le rapatriement librement consenti d'environ 500 réfugiés en Sierra Leone.

Au Libéria, on a observé des signes de paix et de stabilité encourageants, notamment le retour de déplacés internes dans leurs localités d'origine. En raison de ces évolutions, il est devenu possible d'invoquer la clause de cessation pour quelque 60 000 Libériens, reconnus comme réfugiés en raison de la guerre civile de 1999-2003. En prévision de la déclaration de cessation, en 2010 le HCR soutiendra les rapatriements librement consentis, l'intégration sur place et un nombre limité de réinstallations, décidées au cas par cas.

Stratégie

Les mouvements de rapatriement massifs ayant pris fin, le HCR se concentrera sur les priorités stratégiques suivantes pour protéger les personnes qui relèvent de sa compétence :

- Promouvoir systématiquement le renforcement des moyens d'existence et les solutions durables, en particulier l'intégration sur place.
- Consolider les partenariats avec les organisations humanitaires et les acteurs du développement et faciliter l'intégration des réfugiés dans les plans de développement nationaux.
- Aider les homologues gouvernementaux, des ONG et d'autres intervenants à renforcer leurs capacités de protection des réfugiés.

Pour servir ces objectifs prioritaires, le Haut Commissariat a reconfiguré ses opérations en Afrique occidentale. La délégation régionale en poste à Dakar a été étoffée et les zones placées sous sa responsabilité ont été étendues au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, à la Gambie, au Ghana, à la Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Sénégal, à la Sierra Leone et au Togo.

Contraintes

Les difficultés socio-économiques que connaît la sous-région font gravement obstacle à l'autosuffisance des réfugiés. Au Libéria, l'intégration sur place est parfois entravée par la pénurie de biens fonciers et le manque d'accès à la terre, contrairement à ce qui se produit en Sierra Leone. Les espoirs irréalistes de certains réfugiés, concernant leur réinstallation dans un pays tiers, contrarient les efforts visant à promouvoir d'autres solutions durables, telles que le rapatriement librement consenti ou l'intégration sur place.

L'équilibre politique précaire qui caractérise plusieurs pays influe sur les priorités des États et sur la capacité à préparer des solutions durables. Parmi les autres défis, citons la nécessité de forger des partenariats avec des acteurs du développement et, chez les partenaires locaux, la capacité limitée de promouvoir l'intégration sur place et d'appuyer les moyens d'existence. Le HCR n'est pas présent dans certains pays ou n'y dispose que de moyens restreints ; il lui est donc difficile de jouer un rôle actif dans des activités interorganisations.

Opérations

Les opérations du HCR en Côte d'Ivoire sont décrites dans un chapitre séparé.

En 2010, les opérations du HCR en Afrique occidentale s'adresseront à sept populations réfugiées dispersées dans 14 pays et vivant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Tout en contribuant au renforcement des systèmes d'asile nationaux et à la délivrance de papiers, le HCR réorientera son action sur la promotion de solutions durables et le renforcement des moyens d'existence. Les bureaux régionaux et nationaux de l'Organisation répondront aux besoins de protection de quelque 33 600 réfugiés et demandeurs d'asile résidant dans des agglomérations des 14 pays d'Afrique occidentale.

Quelque 8 100 réfugiés de nationalité ghanéenne vivent depuis plusieurs années au Togo, où ils sont dispersés dans des zones rurales du nord du pays. Ces réfugiés souhaitent s'établir de manière permanente au Togo. En collaboration avec le Gouvernement togolais, le HCR les aidera à produire des cultures vivrières et contribuera à la remise en état des structures publiques. Il aidera également les réfugiés à obtenir des papiers.

Si les élections présidentielles prévues en 2010 au Togo se déroulent de manière satisfaisante, environ 3 000 Togolais réfugiés au Bénin et au Ghana devraient regagner leur pays avec le concours du HCR. Ils recevront des colis de rapatriement ainsi qu'une aide à la réintégration. Parallèlement, au Bénin, l'Organisation facilitera l'intégration socio-économique de quelque 3 350 réfugiés, togolais pour la plupart, en augmentant son appui relatif aux moyens d'existence et à l'obtention des papiers.

En prévision de l'application probable de la clause de cessation aux réfugiés libériens, le HCR s'emploiera, en collaboration avec des gouvernements et d'autres partenaires, à promouvoir le

rapatriement et l'intégration sur place en tant que principales solutions durables.

L'opération de rapatriement librement consenti des Mauritaniens réfugiés au Sénégal devrait prendre fin en décembre 2009. Le HCR entreprendra alors de faciliter le rapatriement librement consenti d'une dizaine de milliers de réfugiés mauritaniens, actuellement dispersés dans des zones rurales du Mali. Les réfugiés mauritaniens demeurés au Sénégal et au Mali bénéficieront de programmes d'intégration sur place, de la délivrance de papiers d'identité et d'un appui relatif aux moyens d'existence qui devrait leur permettre de devenir autosuffisants d'ici à la fin de l'année 2011.

Le Nigéria accueille quelque 7 000 réfugiés, en grande majorité de nationalité libérienne, dispersés dans des zones rurales et dans des agglomérations. Le HCR continuera à faciliter leur intégration sur place en dispensant une aide accrue dans le secteur des moyens d'existence. Le Haut Commissariat entend également renforcer ses partenariats avec la CEDEAO pour la protection et la recherche de solutions durables en Afrique occidentale, ainsi que pour le renforcement de la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence, en coordination avec d'autres institutions des Nations Unies.

Pour aider les 4 100 réfugiés, principalement de nationalité libérienne, installés dans des zones rurales de la Sierra Leone, le HCR continuera à faciliter des activités liées aux moyens d'existence et à fournir une aide essentielle, ainsi que des papiers d'identité.

La Guinée-Bissau et la Gambie accueillent environ 14 100 réfugiés sénégalais, résidant en grande partie dans des zones rurales. Aucune solution n'étant en vue pour régler le conflit entre les forces sénégalaises et les rebelles dans la région de la Casamance, il ne sera pas possible de rapatrier les réfugiés au Sénégal dans de bonnes conditions de sécurité en 2010. Le HCR continuera de leur offrir une assistance, sous forme de programmes de renforcement des moyens d'existence et de services essentiels, tout en aidant les autorités à leur délivrer les papiers requis. À cet effet, le Haut Commissariat prévoit d'ouvrir un bureau en Guinée-Bissau début 2010.

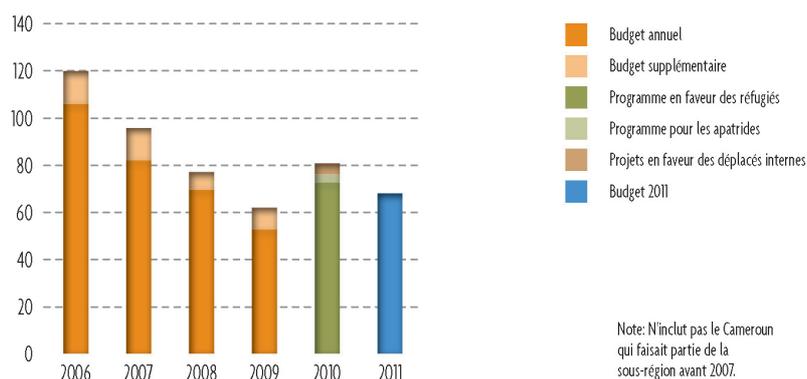
Le HCR participera à des activités interorganisations concernant la préparation aux situations d'urgence et l'élaboration de plans d'intervention dans la région. Les partenariats avec les organisations humanitaires et les acteurs du développement occuperont une place centrale dans les activités du HCR, tant pour la préparation aux situations d'urgence que pour la promotion de solutions durables.

Informations financières

Ces dernières années, les hostilités qui troublaient l'Afrique occidentale ont pris fin, de sorte que les besoins financiers ont progressivement décliné dans la sous-région. Le budget 2010-2011, en hausse, permettra de financer des activités destinées à renforcer les capacités des gouvernements, notamment en ce qui concerne la protection, la réintégration et l'appui à l'intégration sur place.

Budget pour l'Afrique occidentale en 2006-2011

Millions (dollars E.-U.)



Note: N'inclut pas le Cameroun qui faisait partie de la sous-région avant 2007.

Budget pour l'Afrique occidentale (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ ¹	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL		
Bénin	1 555 738	0	0	0	0	0	
Côte d'Ivoire	9 596 067	8 694 556	2 733 142	4 615 756	16 043 455	10 630 700	
Gambie	640 469	0	0	0	0	0	
Ghana	8 056 916	8 557 847	0	0	8 557 847	6 149 000	
Guinée	7 088 649	7 269 444	0	0	7 269 444	5 539 800	
Guinée-Bissau	77 589	0	0	0	0	0	
Libéria	12 130 849	7 534 672	0	0	7 534 672	5 361 200	
Mali	108 215	0	0	0	0	0	
Nigéria	3 055 167	0	0	0	0	0	
Sénégal - Bureau régional ²	9 266 647	40 736 856	678 780	0	41 415 636	40 448 900	
Sierra Leone	4 867 572	0	0	0	0	0	
Togo	1 189 407	0	0	0	0	0	
Activités régionales	4 386 505	0	0	0	0	0	
TOTAL	62 019 790	72 793 375	3 411 922	4 615 756	80 821 054	68 129 600	

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 9 286 040 dollars E.-U.

² Inclut les activités au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo.